

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**CITIBANK TUNIS N.A**

**Branche onshore**

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

**BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>ACTIF</b>			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	101.845	125.917
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	265.999	205.727
AC3: Créances sur la clientèle	V.3	170.426	145.420
AC4: Portefeuille titres commercial	V.4	145.886	115.956
AC5: Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	V.6	87	127
AC7: Autres actifs	V.7	25.052	31.532
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>709.320</b>	<b>624.704</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1: Banque Centrale, CCP2	VI.1	1.451	451
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	149.947	32.330
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	461.781	512.096
PA5: Autres passifs	VI.4	25.547	26.923
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>638.726</b>	<b>571.800</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1: Capital		25.000	25.000
CP5: Résultats reportés		27.904	-
CP6: Résultat de l'exercice		17.690	27.904
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>VII</b>	<b>70.594</b>	<b>52.904</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>709.320</b>	<b>624.704</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	23.982	24.741
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	2.457	1.127
<b>TOTAL PASSIF EVENTUEL</b>		<b>26.439</b>	<b>25.868</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	79.979	58.850
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>79.979</b>	<b>58.850</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	366.657	318.682
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>366.657</b>	<b>318.682</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		33.535	37.000
PR2: Commissions (en produits)		1.588	1.566
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		27.654	27.671
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.1</i>	<b>62.777</b>	<b>66.237</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		17.038	10.686
CH2: Commissions encourues		-	-
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<i>X.2</i>	<b>17.038</b>	<b>10.686</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>45.739</b>	<b>55.551</b>
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(1.580)	1.240
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(6.518)	(6.214)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(6.258)	(5.159)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(35)	(40)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>31 348</b>	<b>45.378</b>
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(157)	(171)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(13.501)	(17.303)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>17.690</b>	<b>27.904</b>
PR9/C P11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>17.690</b>	<b>27.904</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**  
**(EN MILLIERS DE TND)**

	<i>Notes</i>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		55.648	59.229
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(17.446)	(10.702)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		49.181	3.290
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(51.480)	(37.592)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(50.655)	34.746
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5.822)	(5.400)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7.370	(16.410)
Titres de transaction/placements		(20.026)	(71.656)
Impôt sur les bénéfices		(24.008)	(15.093)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<i>XI</i>	<b>(57.238)</b>	<b>(59.588)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(35)	(94)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>(35)</b>	<b>(94)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes versés		-	(18.704)
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<i>XI</i>	<b>-</b>	<b>(18.704)</b>
Incidence des variations des taux de change		(2.993)	1.919
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(60.266)	(76.467)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		300.671	377.138
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<i>XI</i>	<b>240.405</b>	<b>300.671</b>

***Notes aux états financiers***

**NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :**

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

**NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :**

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2020 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

**II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :**

**III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:**

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2020 font partie intégrante de ce résultat.

**II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :**

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

## **II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

### **III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:**

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2019 mais qui se rapportent à l'exercice 2020 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2020.

### **II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:**

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- 49% pour la branche Onshore;
- 51% pour la branche Offshore.

## **II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:**

### **II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES**

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.
- Les garanties hypothécaires dument enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

### **II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la Branche durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la Branche a jugé opportun de constituer des provisions collectives suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2021-01.

### **II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :**

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

### **II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2020.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

### **II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :**

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 3% au sens de l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

Par ailleurs, une redevance conjoncturelle a été instauré par le décret-loi n 2020-30, au profit du budget de l'état due par les banques et les établissements financiers au sens de la loi n 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers. La redevance est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

### **NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

### **NOTE IV: Impact du COVID 19**

Comme mentionné dans le rapport annuel de la société mère (Citigroup) au niveau du formulaire SEC 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Citigroup a révélé qu'en plus des implications de santé publique généralisées, l'émergence de la pandémie COVID-19 a eu un impact extraordinaire sur les conditions macroéconomiques aux États-Unis et dans le monde.

En envisageant de poursuivre ses activités, la société continue de suivre de près les développements liés à l'épidémie de COVID-19. Les impacts potentiels du COVID-19 restent incertains, y compris, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs.

Pendant la pandémie, la société est restée bien positionnée du point de vue du capital et des liquidités et a maintenu de solides activités commerciales.

Les membres de la direction générale sont convaincus que la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses passifs à leur échéance pendant au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers et, par conséquent, ont préparé les états financiers sur une base de continuité d'exploitation.

### **NOTE IV: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :**

L'actif du bilan se détaille comme suit :

#### **V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:**

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 24.072 KDT au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019 soit -19%.

Cette variation est due essentiellement à la baisse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 24.434 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
Caisse en Dinars	540	153
Caisse en Devises	8	32
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	101.296	125.730
Chèques Postaux	1	1
Intérêts à recevoir	0	1
<b><u>Total</u></b>	<b><u>101.845</u></b>	<b><u>125.917</u></b>

## **V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:**

Ces créances ont connu au 31 décembre 2020 une augmentation de 60.272 KDT par rapport à fin 2019, soit une augmentation de 29%.

Cette variation est due principalement à la hausse des placements auprès des établissements bancaires de 201.000 Kdt, la baisse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 74.933 Kdt et à la baisse des créances auprès des organismes et établissements financiers de 64.340 Kdt.

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
Placements en dinars	201.000	-
Comptes banques non-résidentes	5.596	80.529
Comptes banques résidentes	38	121
Organismes financiers	58.700	123.040
Créances rattachées	665	2.037
<b><u>Total</u></b>	<b><u>265.999</u></b>	<b><u>205.727</u></b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	5.596	-	-	-	5.596
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	38	-	-	-	38
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	201.000	-	-	-	201.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	22.700	36.000	-	-	58.700
Créances rattachées	85	580	-	-	665
<b><u>Total</u></b>	<b><u>229.419</u></b>	<b><u>36.580</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>265.999</u></b>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2020 :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	33	-
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	632	2.037
<b><u>Total</u></b>	<b><u>665</u></b>	<b><u>2.037</u></b>

### V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions liées aux créances sur la clientèle.

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
Comptes courants débiteurs	16.071	11.212
Crédits à la clientèle	152.862	132.204
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	3.073	2.004
Provisions collectives	(1.580)	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>170.426</u></b>	<b><u>145.420</u></b>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 25.006 KDT par rapport à fin 2019, soit une hausse de l'ordre de 17%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des crédits à la clientèle de 20.658 KDT soit 16% ;
- La hausse des créances rattachées de 1.069 KDT soit 53% ; et
- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 4.859 KDT soit 43%.
- La comptabilisation de 1.580 KDT au titre des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale n° 2021/01 du 11 janvier 2021.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

	<b><u>Jusqu'à 3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à 1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5 ans</u></b>	<b><u>Plus de 5 ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Comptes courants débiteurs	16.071	-	-	-	16.071
Concours à la clientèle	139.812	13.050	-	-	152.862
Créances rattachées	3.045	28	-	-	3.073
<b><u>Total</u></b>	<b><u>158.928</u></b>	<b><u>13.078</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>172.006</u></b>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

### V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2020 est de 145.886 KDT enregistrant une augmentation de 29.930 KDT soit 26% par rapport à 2019.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
Titres de placement	143.849	116.000
Décote/prime	(86)	(44)
Créances rattachées	2.123	-
<b>Total</b>	<b><u>145.886</u></b>	<b><u>115.956</u></b>

#### V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

#### V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2020 une diminution en volume de l'ordre de 40 KDT par rapport à l'exercice 2019, soit une baisse de 32%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>
	<b><u>en KDT</u></b>	<b><u>en KDT</u></b>
<b>Valeurs brutes en début d'exercice</b>	<b>765</b>	<b>681</b>
Acquisitions	-	94
Cessions & mises en rebut	143	10
<b>Valeurs brutes en fin de période</b>	<b>622</b>	<b>765</b>
Amortissements cumulés	535	638
<b>Valeurs nettes en fin de période</b>	<b>87</b>	<b>127</b>

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 84 KDT et qui est passée de 765 KDT à fin décembre 2019 à 622 KDT à fin décembre 2020.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 113 KDT par rapport au 31 décembre 2019.

Les mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2019	Achats en 2020	Sorties en 2020	Valeur brute à fin 2020	Amts cum fin 2019	Dotations 2020	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2020	VCN à fin 2020
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	7	-	-	7	5	1	-	6	1
Matériel de transport	84	-	-	84	83	1	-	84	-
Matériel et mobilier	524	-	143	381	400	32	137	295	86
<b>Total</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>622</b>	<b>638</b>	<b>34</b>	<b>137</b>	<b>535</b>	<b>87</b>

## V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 31.532 KDT au 31 décembre 2019 à 25.052 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 6.480 KDT, soit -21%. Cette variation provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2020 de 11.766 KDT ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 3.014 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 7.951 KDT ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 191 KDT ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 115 KDT ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 28 KDT.

## NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

### VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation de 1.000 KDT à fin 2020 par rapport à fin 2019. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2020	31.12.2019
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT	1.000	-
<b>Total</b>	<b><u>1.451</u></b>	<b><u>451</u></b>

### VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2020 une hausse de l'ordre de 117.617 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 364%. Cette augmentation provient de l'effet:

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 36.893 KDT soit 271% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 1.981 KDT soit -19% ; et
- De la hausse des emprunts auprès des établissements bancaires de 82.705 KDT.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2020 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	30.000	60.000	-	-	90.000
Intérêts courus non échus	82	625	-	-	707
<b>Total</b>	<b><u>30.082</u></b>	<b><u>60.625</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>90.707</u></b>

### VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2020 une diminution de l'ordre de 50.315 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de -10%. Cette variation est détaillée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>	<b><u>Variation</u></b>	<b><u>Var en %</u></b>
Comptes à vue	362.755	406.352	(43.597)	-11%
Comptes à échéance	4.500	29.784	(25.284)	-85%
Certificats de dépôts	76.500	55.000	21.500	39%
Autres dépôts et avoirs	15.721	16.940	(1.219)	-7%
Dettes rattachées	2.305	4.020	(1 715)	-43%
<b><u>Total</u></b>	<b><u>461.781</u></b>	<b><u>512.096</u></b>	<b><u>(50.315)</u></b>	<b><u>-10%</u></b>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2020 par maturité se présente comme suit :

	<b><u>Jusqu'à</u></b> <b><u>3 mois</u></b>	<b><u>3 mois à</u></b> <b><u>1 an</u></b>	<b><u>1 an à 5</u></b> <b><u>ans</u></b>	<b><u>Plus de 5</u></b> <b><u>ans</u></b>	<b><u>Total</u></b>
Comptes à vue	362.755	-	-	-	362.755
Comptes à échéance	4.500	-	-	-	4.500
Certificats de dépôts	76.500	-	-	-	76.500
Autres dépôts et avoirs	15.721	-	-	-	15.721
Dettes rattachées	2.305	-	-	-	2.305
<b><u>Total</u></b>	<b><u>461.781</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>461.781</u></b>

### VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 26.923 KDT au 31 décembre 2019 à 25.547 KDT au 31 décembre 2020 enregistrant ainsi une baisse de 1.376 KDT, soit -5%.

Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.990 KDT (Il s'agit essentiellement de la hausse des comptes de régularisation pour 27 KDT, la hausse des créditeurs divers de 44 KDT et la hausse des comptes d'attente créditeurs pour 2.919 KDT) ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 746 KDT ;
- La baisse du passif d'impôt et taxes de 4.436 KDT soit -25% ;
- La hausse des charges à payer de 816 KDT soit 10%.

### **NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:**

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 17.690 KDT et qui est due à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en résultats reportés pour le montant de 27.904 KDT et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2020 de 17.690 KDT.

Il est à noter que l'affectation du résultat bénéficiaire de 2019 en résultats reportés a été effectuée par respect à la note de la banque centrale n°2020-07 du 1<sup>er</sup> avril 2020 qui stipule

que les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

**NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:**

En application des dispositions de la norme comptable le sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 2.094 KDT au 31 décembre 2020 contre 16.771 KDT au 31 décembre 2019.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2020 comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>
TUNISIE LEASING & FACTORING	100
ARAB TUNISIAN LEASE	1.183
HANNIBAL LEASE	811
<b>TOTAL</b>	<b>2.094</b>

**NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

**IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :**

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 21.504 KDT ; et
- Cautions diverses 2.478 KDT.

**IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :**

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 2.457 KDT.

**IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :**

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 79.979 KDT.

**IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :**

Le volume de ces garanties est passé de 318.682 KDT au 31 décembre 2019 à 366.657 KDT à la date de clôture de l'exercice 2020 réalisant ainsi une hausse de 47.975 KDT soit 15%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

**NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**

**X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :**

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 66.237 KDT à 62.777 KDT entre 2019 et 2020 enregistrant ainsi une baisse de 3.460 KDT ou -5%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 3.465 KDT soit -9% due essentiellement à :

- o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 5.701 KDT soit -46% ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.354 KDT soit 6% ; et
- o La hausse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 882 KDT soit 165 %.

- L'augmentation des commissions (en produits) de 22 KDT soit 1%. Cette variation est ventilée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Opérations liées aux moyens de paiement	541	584	(43)	(7%)
Opérations de change et de commerce extérieur	692	698	(6)	(1%)
Autres commissions	355	284	71	25%
<b>Total</b>	<b><u>1.588</u></b>	<b><u>1.566</u></b>	<b><u>22</u></b>	<b><u>1%</u></b>

- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 17 KDT entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Cette section se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12.2019</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains nets sur opérations de change	17.749	22.460	(4.711)	(21%)
Gains nets sur titres de placement	9.905	5.211	4.694	90%
<b>Total</b>	<b><u>27.654</u></b>	<b><u>27.671</u></b>	<b><u>(17)</u></b>	<b><u>(0%)</u></b>

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaille comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12. 2019</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Gains suite à la réévaluation des positions de change	20.742	20.541	201	1%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	(3.003)	1.930	(4.933)	-256%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	10	(11)	21	-191%
<b>Total</b>	<b><u>17.749</u></b>	<b><u>22.460</u></b>	<b><u>(4.711)</u></b>	<b><u>-21%</u></b>

## **X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:**

La valeur de cette rubrique a connu en 2020 une hausse de 6.352 KDT soit 59% en passant de 10.686 KDT à fin 2019 à 17.038 KDT à fin 2020.

Cette hausse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 3.773 KDT ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 2.628 KDT ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 49 KDT.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS  
ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR  
CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

<b>En KDT</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Dotations aux provisions	(1.580)	-
Reprises sur provisions	-	1.240
<b>Total</b>	<b>(1.580)</b>	<b>1.240</b>

Le solde de 2020 reflète la constatation d'une dotation aux provisions au titre des provisions collectives.

**X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 6.518 KDT en augmentation de 304 KDT par rapport à fin 2019 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 4.982 KDT;
- Rémunération personnel saisonnier pour 396 KDT ;
- Charges sociales pour 1.045 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 95 KDT.

**X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:**

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 6.258 KDT enregistrant une augmentation de 1.099 KDT soit 21% par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>En KDT</b>	<b><u>31.12.2020</u></b>	<b><u>31.12. 2019</u></b>	<b><u>Var</u></b>	<b><u>Var%</u></b>
Fournitures et autres matières consommables	103	125	(22)	-18%
Services extérieurs	860	840	20	2%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	792	751	41	5%
Transport et déplacement	30	20	10	50%
Missions et réceptions	1	40	(39)	-98%
Frais divers de gestion	197	142	55	39%
Impôts et taxes	302	148	154	104%
Autres charges d'exploitation bancaire	3.973	3.093	880	28%
<b>Total</b>	<b><u>6.258</u></b>	<b><u>5.159</u></b>	<b><u>1.099</u></b>	<b><u>21%</u></b>

**NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 300.671 KDT au 31 décembre 2019 à 240.405 KDT au 31 décembre 2020.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -57.238 KDT et aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur -35 de KDT .

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période

Au 31 décembre 2020, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

<b>En KDT</b>	<b>31.12.2 020</b>	<b>31.12.2 019</b>	<b>Var</b>
<b><i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i></b>	<b>101.845</b>	<b>125.916</b>	<b>(24.071)</b>
Caisse	548	185	363
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	101.296	125.730	(24.434)
CCP	1	1	-
<b><i>Etablissements bancaires-Actif</i></b>	<b>229.334</b>	<b>203.690</b>	<b>25.644</b>
Correspondants débiteurs	5.634	80.650	(75.016)
Placements	201.000	-	201.000
Organismes financiers spécialisées	22.700	123.040	(100.340)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)</b>	<b>331.179</b>	<b>329.606</b>	<b>1.573</b>
<b><i>Banque Centrale, CCP</i></b>	<b>1.451</b>	<b>451</b>	<b>1.000</b>
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	1.451	451	1.000
<b><i>Etablissements bancaires -Passif</i></b>	<b>89.323</b>	<b>28.484</b>	<b>60.839</b>
Correspondants créditeurs	89.323	28.484	60.839
<b>Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)</b>	<b>90.774</b>	<b>28.935</b>	<b>61.839</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)</b>	<b>240 405</b>	<b>300 671</b>	<b>(60 266)</b>

**NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :**

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2020 des charges pour un montant global de 12.902 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

\*Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

- Comptes ordinaires BRANCHE OFFSHORE : -14.703 KDT ;
- Comptes ordinaires BRANCHE OFFSHORE : 5.595 KDT ;
- Emprunt auprès de la BRANCHE OFFSHORE : 90.000 KDT ;

\*Les encours des soldes des comptes ordinaires ouverts sur nos livres au nom des branches du groupe « CITIGROUP » se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 35.660 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 5 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

#### Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- 49 % pour la branche Onshore;
- 51 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2020 à 16.720 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 366.657 KDT à la date de clôture de l'exercice 2020.

# ***Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020***

Tunis, le 12 mars 2021

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore  
55 Avenue Yughurta.  
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## **Rapport sur les états financiers**

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 70 594 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 690 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Paragraphe d'observation**

Nous estimons utile d'attirer l'attention sur la note IV aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés**  
**MTBF**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**KPMG Entreprise**

**Hassen BOUAITA**